

Termes de Référence pour le recrutement d'une société de consulting ou d'un.e consultant.e individuel.e pour l'évaluation finale du projet :

« S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants »

Contrat : N°2022-440-079

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Maroc - Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfance depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, il reste encore un travail énorme et des efforts à accomplir non seulement par rapport à la réforme des lois mais aussi en ce qui concerne les différents facteurs de vulnérabilité qui demeurent des obstacles pour que tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, dans un environnement protecteur. Quant au phénomène de l'abandon d'enfants, il reste encore très répandu au jour d'aujourd'hui. Selon les données les plus récentes collectées par UNICEF, on estime encore environ 100.000 enfants et jeunes abandonnés au Maroc, vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si, d'une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, d'autre part, il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène tout en soutenant les familles en détresse, y compris celles monoparentales.

Dans ce contexte bien spécifique, il s'avère nécessaire d'agir afin de renforcer les capacités des familles, y compris les mères célibataires, afin de prévenir l'abandon et promouvoir la parentalité positive; des travailleurs sociaux, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans les EPS; des enfants et jeunes institutionnalisés, afin de les rendre plus forts et autonomes et les préparer à la vie en dehors des EPS; des médias, afin qu'ils puissent contribuer à l'information et conscientisation du grand public autour de la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l'association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires - Fondation Rita Zniber, Dar Tika et Widad pour la femme et l'enfant - mettent en œuvre le projet « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants ».

2. Projet : S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants

Le projet «S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants », cofinancé par l'Union Européen, a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner dans la transition vers une vie indépendante.

Le projet vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

3. Objectifs de la consultation

L'objectif de la présente consultation est d'assurer la réalisation d'une évaluation finale, afin d'examiner le degré d'atteinte des objectifs par rapport aux résultats attendus, d'analyser les effets/impacts directs et indirects ainsi que la pérennité et les perspectives des actions, de tirer les enseignements et les leçons apprises, et de proposer des recommandations qui pourront être utiles lors de la mise en place de futurs projets sur la thématique. L'évaluation visera à fournir aux parties prenantes des éléments d'appréciations de la performance du projet vis-à-vis des critères de « pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité ».

4. Mission de la consultation

Cette évaluation finale prendra en compte toutes les actions programmées dans les documents du projet. Elle vise à réaliser un bilan des activités conduites au regard des objectifs et résultats attendus tout en mettant l'accent sur les processus et méthodologies mis en place. Il s'agira aussi de dégager les éléments d'apprentissage à considérer pour des initiatives similaires futures. Les recommandations devront prendre en compte les pistes d'actions futures à explorer au profit des acteurs et des zones du projet.

Plus spécifiquement, l'évaluation finale poursuivra les objectifs suivants :

- ✓ Evaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints, tels que programmés dans le cadre logique du projet ;
- ✓ Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet, tout en considérant la méthodologie d'intervention et la mobilisation des ressources humaines et financières ;
- ✓ Analyser les changements survenus grâce au projet et identifier les effets induits et les impacts résultant des différents axes du projet sur les bénéficiaires et sur les partenaires de mise en œuvre.
- ✓ Formuler des recommandations stratégiques permettant de dégager des éléments d'apprentissage, des suggestions d'améliorations pour la durabilité des actions et des propositions pour une suite de projet ou une action similaire optimisée, en alimentant la dynamique enclenchée avec les diverses parties prenantes du projet.

La consultation devra conduire l'analyse évaluative en deux temps.

- ✓ Etablir un récit détaillé, analytique et critique du projet évalué
- ✓ Apprécier qualitativement et quantitativement la mise en œuvre des activités au regard des objectifs globaux, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet et évaluer l'adéquation des moyennes mises en œuvre.

La dimension du handicap et du genre devra être prise en considération dans toutes les composantes de l'évaluation.

5. Livrables

- ✓ Une note méthodologique, pour la réalisation de l'évaluation, précisant la démarche à suivre, les outils et le chronogramme ;
- ✓ Rapport provisoire ;
- ✓ Rapport final.

6. Durée de la consultation

La consultation s'étalera sur 30 jours, à partir de la signature du contrat et jusqu'à maximum 2 mois après la fin du projet prévue pour le 30 avril 2025.

7. Lieu de l'intervention

Régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, Fès-Meknès et Marrakech –Safi.

8. Profil de la société de consulting ou du/de la consultant.e individuel.e

Le/la candidat.e doit justifier de :

- ✓ Compétences et expériences significatives en évaluation de projets internationaux au Maroc ou à défaut en zone méditerranée.
- ✓ Expertise dans la thématique de la protection de l'enfance et de l'égalité de genre.
- ✓ Bonne connaissance de la société civile au Maroc.
- ✓ Expérience des questions de renforcement des capacités des acteurs locaux.
- ✓ La maîtrise de **l'Arabe et du Français (écrit et oral) est obligatoire**. Si le/la consultant.e ne parle pas l'arabe, il/elle devra prévoir la présence d'un.e traducteur.trice lorsque cela sera nécessaire.

9. Eléments constitutifs du dossier de candidature

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
2. Le CV de l'intéressé.e ; Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire (honoraires, indemnités journalières, transports...), prix total de la prestation (ITC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de l'évaluation, en lien avec la méthodologie proposée ;
3. Un dossier administratif du/de la consultant.e ou de la société de consulting comprenant l'attestation d'inscription au registre d'auto entrepreneur pour les personnes physique, ou les identifiants juridiques et fiscaux pour les sociétés de consulting, ainsi que toute référence professionnelle

10. Candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse e-mail aibi.candidature1@gmail.com, en précisant dans l'objet « **Evaluation finale projet N°2022-440-079** » avant la date du **12/03/2025 à 23h59** (heure du Maroc).

11. Date limite de candidature

Les candidatures doivent être soumises avant le **12 mars 2025, à 23h59** (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.